

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 7 octobre 2024, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

6275, rue Sherbrooke Ouest

Cette dérogation mineure permettrait de déroger au retrait d'une construction hors toit prescrit par l'article 22 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*, afin de permettre l'agrandissement d'un appentis mécanique pour le bâtiment multifamilial jumelé situé au 6275, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006)*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 20 septembre 2024.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate